

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : M. BACCI, Mme SANTACREU Anne-Marie, MM. RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, GENIO Giovanni, Mme GUTTIN Arlette, M. DELIGNY Franck

Absents avec pouvoir : Mmes GENIO Ghislaine (pouvoir à GENIO Giovanni), MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à CAILLEUX Marc), M. HERRIOU Jean-Pierre (pouvoir à DELIGNY Franck).

Absente excusée : Mme GHESQUIER Corinne

A/ Délibérations

1) Indemnité de mission de préfecture

L'adjoint administratif de 1^{re} classe assure la responsabilité du secrétariat de mairie. Afin de lui assurer un salaire correspondant à ses responsabilités, M. le maire propose de lui octroyer une indemnité de mission de préfecture de 1153 € annuels, assortie du coefficient 3.

Vote à l'unanimité

2) Modification de la taxe de séjour

La taxe de séjour est redéfinie au plan national. Par catégorie d'hébergement, sont proposés deux montants (plancher et plafond), chaque commune doit décider des tarifs qu'elle souhaite appliquer dans cette fourchette

- Hôtel 4* (de 0,65 à 2,25 €) proposition de tarif à 1,50 € la nuitée par personne
- Hôtel 3*(de 0,50 à 1,50 €) proposition de tarif à 1 € la nuitée par personne
- Hôtel 2* 065 € tarif inchangé
- Hôtel 1* 0,50 € tarif inchangé

Les tarifs ci-dessus sont applicables également aux meublés saisonniers présentant des caractéristiques de classement équivalentes.

Par ailleurs, les enfants et jeunes de moins de 18 ans ne seront plus assujettis à la taxe de séjour. Ces tarifs sont applicables au 1er janvier 2016.

Vote à l'unanimité

3) Produits touristiques annexés à la régie des spectacles

Un certain nombre de produits touristiques sont vendus au Point infos. Les recettes correspondantes seront rattachées à notre régie des spectacles. Les tarifs suivants sont proposés :

fiches randonnées du PNR du Verdon 0,90€ ; porte-clés et stylos 3 € du PNR du Verdon (tarifs fixés par le parc) ;

cartes postales 0,50€.

Des t-shirts et casquettes « Moissac-Bellevue » très appréciés des visiteurs seront aussi proposés au Point infos :

pour les tee-shirts au tarif de 10 € pour les adultes, 7 € pour les enfants ;

et pour les casquettes 5 €.

Vote à l'unanimité

4) Renouvellement du contrat du Bistrot de pays

Une convention administrative d'exploitation avait été envisagée pour le Bistrot de pays afin que la commune puisse s'assurer la maîtrise du choix de l'exploitant, la crainte étant de devoir signer un bail commercial après plusieurs années de gérance.

Après contrôle, la commune étant propriétaire des murs et du fond de commerce, il s'avère qu'un contrat de location-gérance renouvelable par tacite reconduction est finalement le plus approprié, sans risque aucun pour la commune.

Un tel contrat sera proposé aux gérants en incluant des clauses supplémentaires de sauvegarde des intérêts des deux parties si nécessaire.

Vote à l'unanimité

Parc naturel régional du Verdon :

5) modification des statuts

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon porte et anime, depuis sa création, les démarches de gestion globale de l'eau sur le bassin versant du Verdon.

Le syndicat mixte a ainsi vocation à intervenir sur l'ensemble du bassin versant du Verdon, ce qui explique une modification de ses compétences et une extension de son périmètre.

La création de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau » implique une modification du budget et des contributions des membres du syndicat mixte.

Ces modifications ont donc des incidences en termes de gouvernance du syndicat mixte.

Après l'exposé développé par monsieur le maire, le conseil municipal a **approuvé à l'unanimité** la nouvelle version des statuts du syndicat mixte de gestion du P.N.R du Verdon.

6) Adhésion de la commune au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon au titre de la compétence « Gestion globale du grand cycle de l'eau » :

Dès lors que la commune de Moissac-Bellevue se situe dans le bassin du Verdon, il convient qu'elle adhère au syndicat mixte de gestion du P.N.R Verdon au titre de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau » pour que celle-ci puisse être exercée par le syndicat sur le territoire communal.

Cette sollicitation d'adhésion de la commune est donc **approuvée par le conseil à l'unanimité**.

7) Symielecvar

Deux communes, Trans-en-Provence et Les Arcs-sur-Argens demandent à intégrer le syndicat. Leur adhésion nécessite l'accord des autres communes adhérentes.

Vote positif à l'unanimité

8) Location des salles communales de La Combe et ancienne mairie : modification des tarifs

Après plusieurs années d'exploitation des salles communales, les coûts sont mieux appréhendés. Aussi les tarifs proposés visent à faire participer les loueurs au coût de fonctionnement et à harmoniser nos tarifs avec ceux proposés par les communes alentour.

Vote à l'unanimité

B/ Questions diverses

1) Gîte de La Forge

Nous avons reçu une proposition d'achat pour le gîte de La Forge par des vacanciers qui y ont séjourné pendant plusieurs années. La baisse des dotations de l'État d'une part et le fait que des travaux de rénovation et mise aux normes devront être réalisés dans plusieurs gîtes amènent à considérer favorablement cette proposition d'achat.

Une réponse avec demande de proposition chiffrée sera faite en ce sens au demandeur. **Vote à l'unanimité**

2) Affaire commune de Moissac/Gameiro

Le terrain acquis par la commune pour l'implantation et la construction du court de tennis s'étend jusqu'à la moitié de la parcelle au-dessus de la restanque de M. Gameiro. Aujourd'hui M. Gameiro souhaite vendre sa maison et pour ce faire, racheter à la commune la totalité de la bande de terrain de la restanque sur laquelle est implantée sa maison. La commune propose la vente de cette parcelle au prix d'achat de l'époque, les frais de bornage et d'acte notarié étant à la charge de M. Gameiro. **Vote à l'unanimité.**

3) Talus rocheux route de Moissac à Baudinard

Ce talus avait déjà été sécurisé en 2004, mais la fente s'agrandit. Il convient de vérifier qui est responsable des travaux à effectuer : le propriétaire du terrain situé au-dessus ou la commune.

En 2004 le propriétaire avait assumé normalement les travaux, il devrait en être de même aujourd'hui.

Vote à l'unanimité.

4) Protection contre la foudre : Suite au gros orage qui a occasionné des dégâts importants pour plusieurs habitants, un contrôle de la protection contre la foudre a été réalisé. La pose de parafoudre sur les paratonnerres existants sur la tour de l'horloge et l'église coûteraient respectivement 3126 € pour cette dernière et 2934 € pour la tour de l'horloge. Ces propositions sont à l'étude.

5) M. Versikel informe le conseil que la maison en face de chez lui est plus ou moins à l'abandon depuis quelques temps et ouverte à tous vents et que sur le terrain se trouve une piscine. Il y a donc risques de squat et d'accident. La commune propose de refermer l'accès à la propriété pour éviter toute intrusion et de contacter le propriétaire en Angleterre.

Fin de la séance à 20h30